

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le vendredi 21 septembre 2018

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison des visites subaquatiques réalisées sur les ouvrages liés à la navigation entre le 24 septembre et le 3 octobre 2018 :

Il est demandé aux usagers d'observer une attention particulière à l'approche des secteurs suivants :

- Ecluse de Spay le 24/09
- Ecluse de Fercé sur Sarthe le 26/09
- Ecluse de Noyen sur Sarthe le 01/10
- Ecluse de Juigné sur Sarthe le 02/10

L'entreprise chargée de ces visites pourra donner des consignes particulières de franchissement des écluses aux navigants, ceux-ci devront s'y tenir.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR